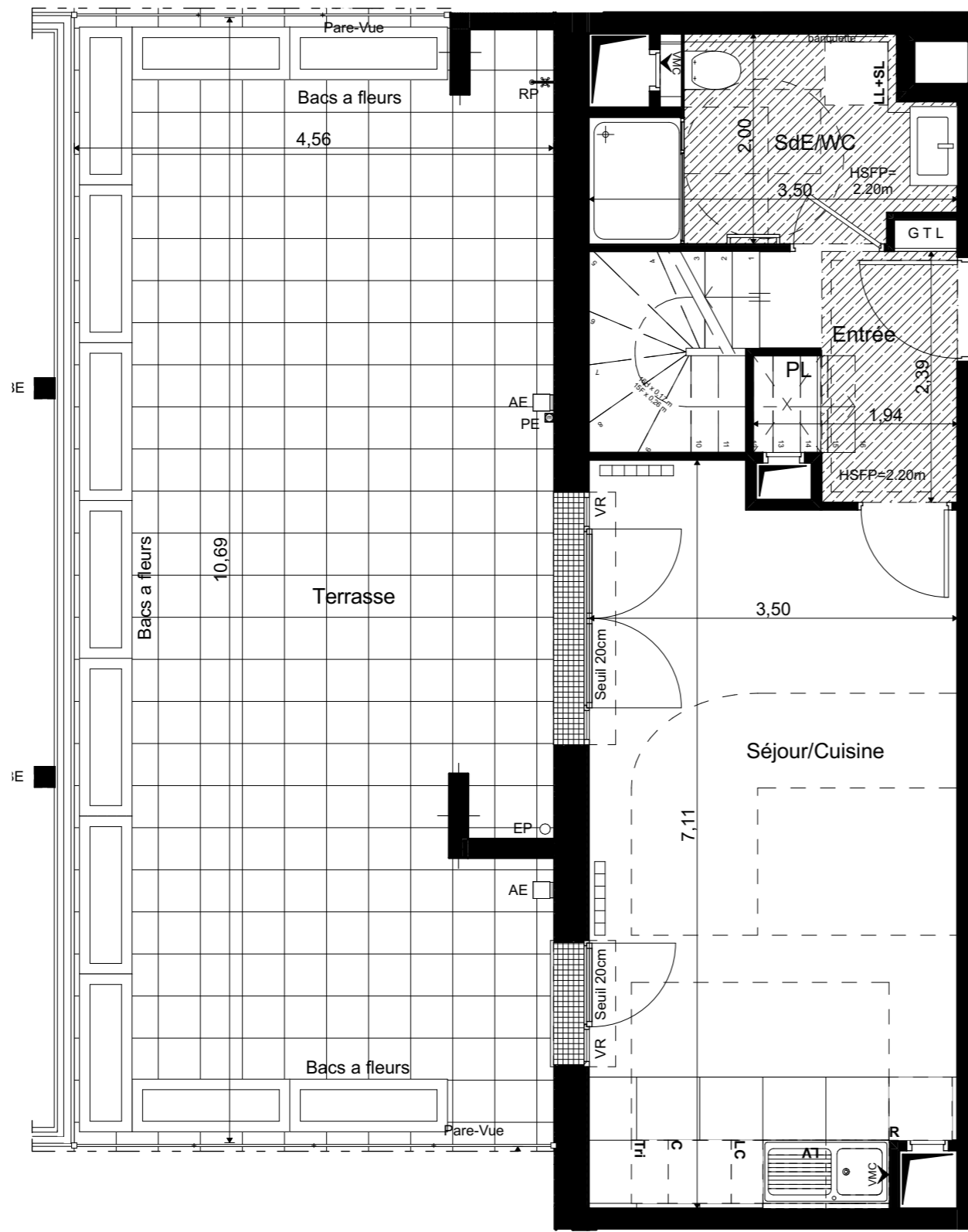
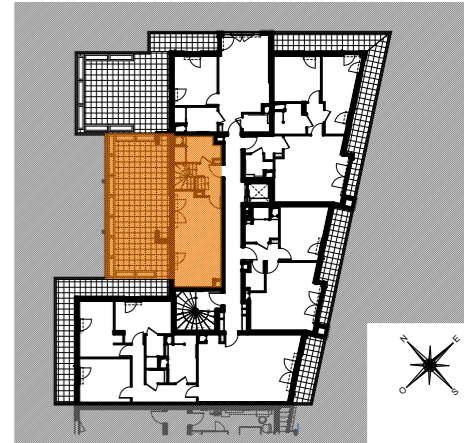


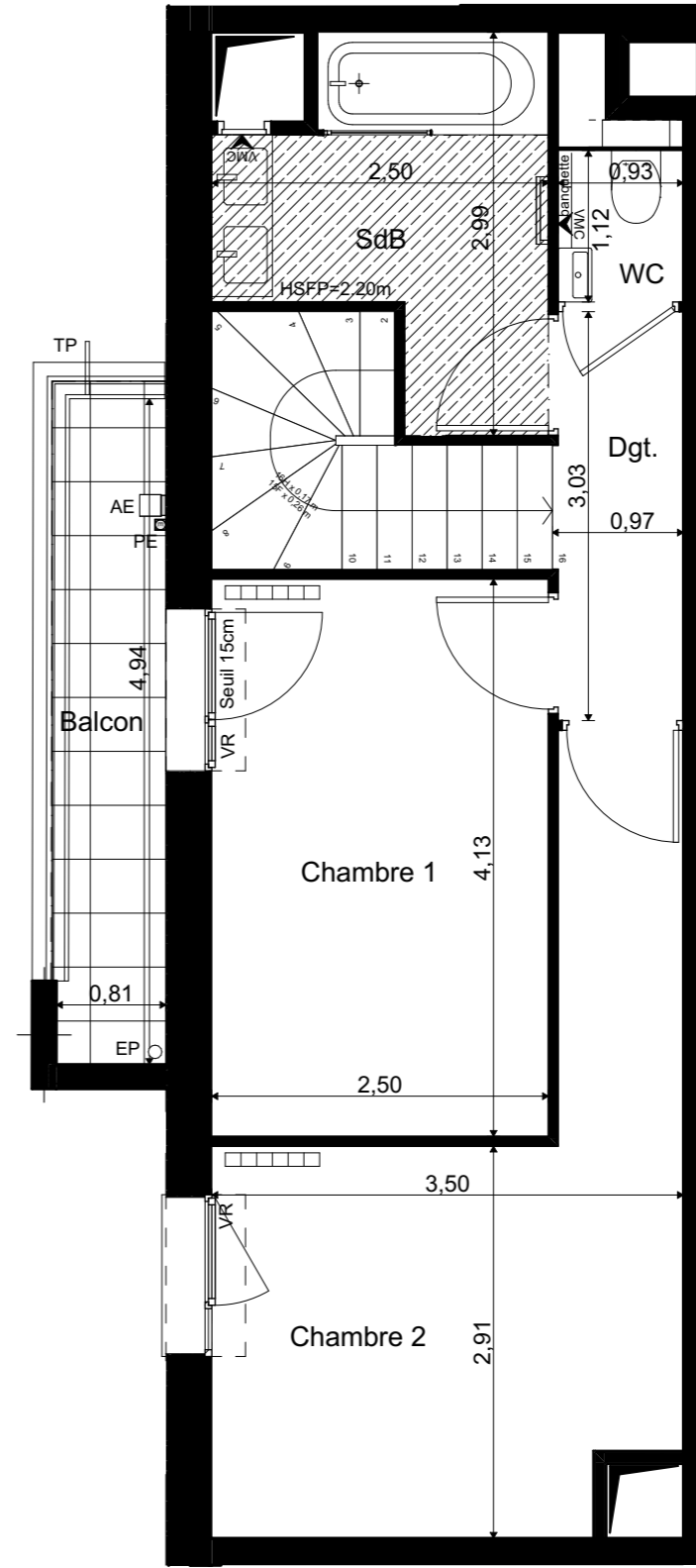
HALL F
APPARTEMENT F031
3 Pièces Dplx.
3ème étage

Entrée	4,23
Séjour/Cuisine	23,52
SdE/WC	5,86
Surfaces habitables Niveau Bas	33,61 m²
Terrasse	48,23
Surface annexe Niveau Bas	48,23 m²
Chambre 1	10,33
Chambre 2	12,61
SdB	5,45
WC	1,48
Dgt.	2,86
Surfaces habitables Niveau Haut	32,73 m²
Balcon	3,61
Surface annexe Niveau Haut	3,61 m²
Surface totale habitable	66,34 m²
Surface totale habitable et annexe	118,18 m²

PLAN DE REPERAGE



NIV BAS



NIV HAUT

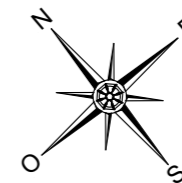
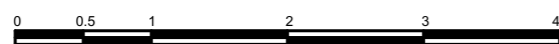
N° F031

Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
—	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-corps
▨	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
—	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
BE	Boîte à eaux
—	Sèche-serviette
—	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
—	Retombée de poutre
—	Robinet de puisage
—	Prise étanche
—	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la résiliation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressing sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calpinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

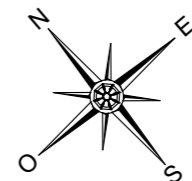
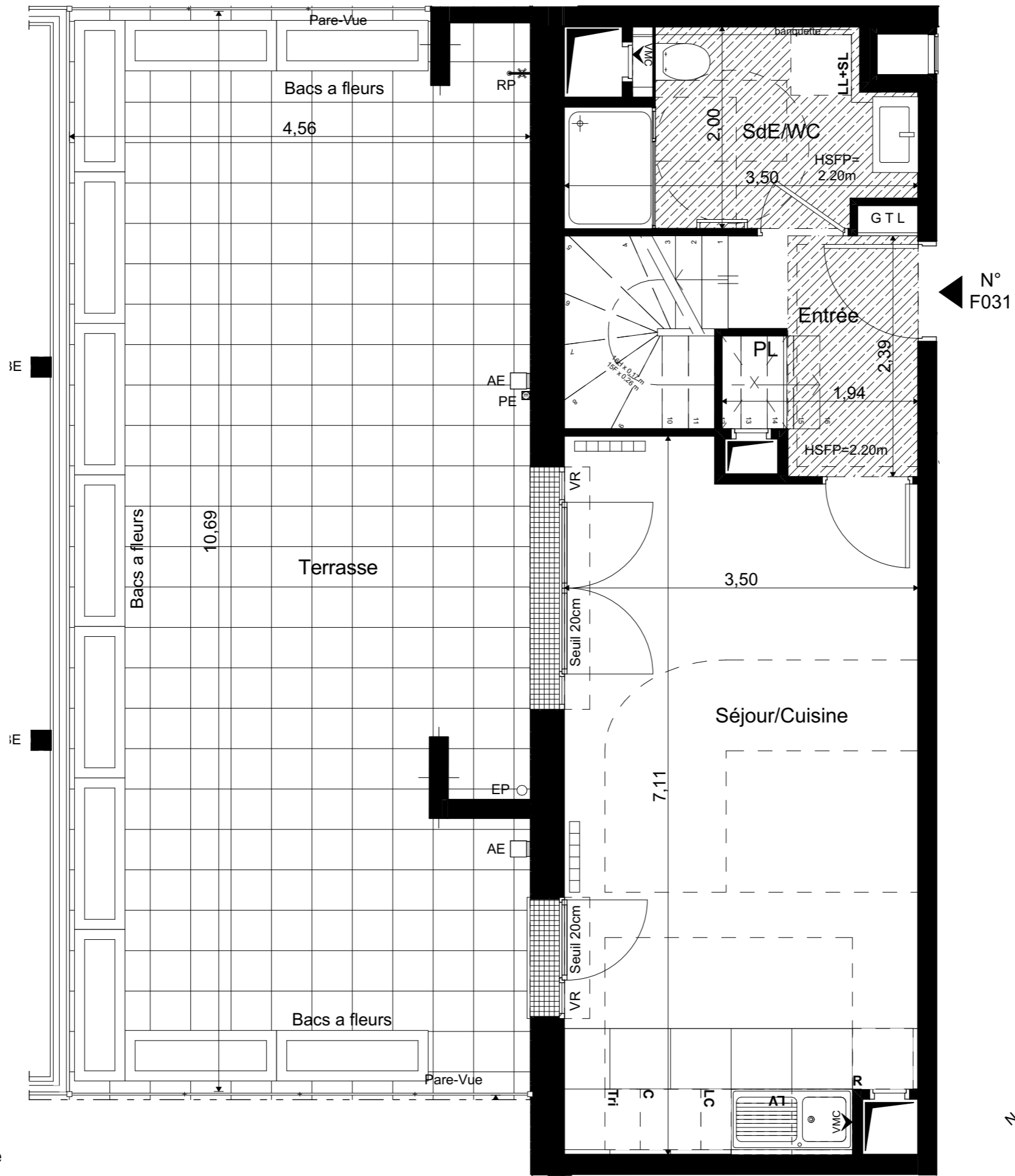
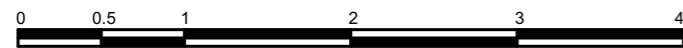
Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
—	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-corps
▨	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
□	Gaine technique
PL	Placard
EP ○	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
■	Boîte à eaux
☰	Sèche-serviette
▤	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
—	Retombée de poutre
⊗	Robinet de puisage
⊠	Prise étanche
□	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



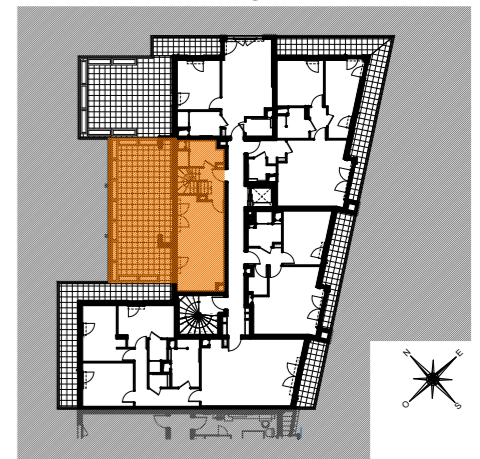
33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALL F
APARTEMENT F031
3 Pièces Dplx - Niv. Bas
3ème étage

Entrée	4,23
Séjour/Cuisine	23,52
SdE/WC	5,86
Surfaces habitables Niveau Bas	33,61 m²
Terrasse	48,23
Surface annexe Niveau Bas	48,23 m²

PLAN DE REPERAGE



Indice : A

Date : 17 Février 2023

Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la résiliation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressing sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calpinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

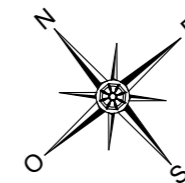
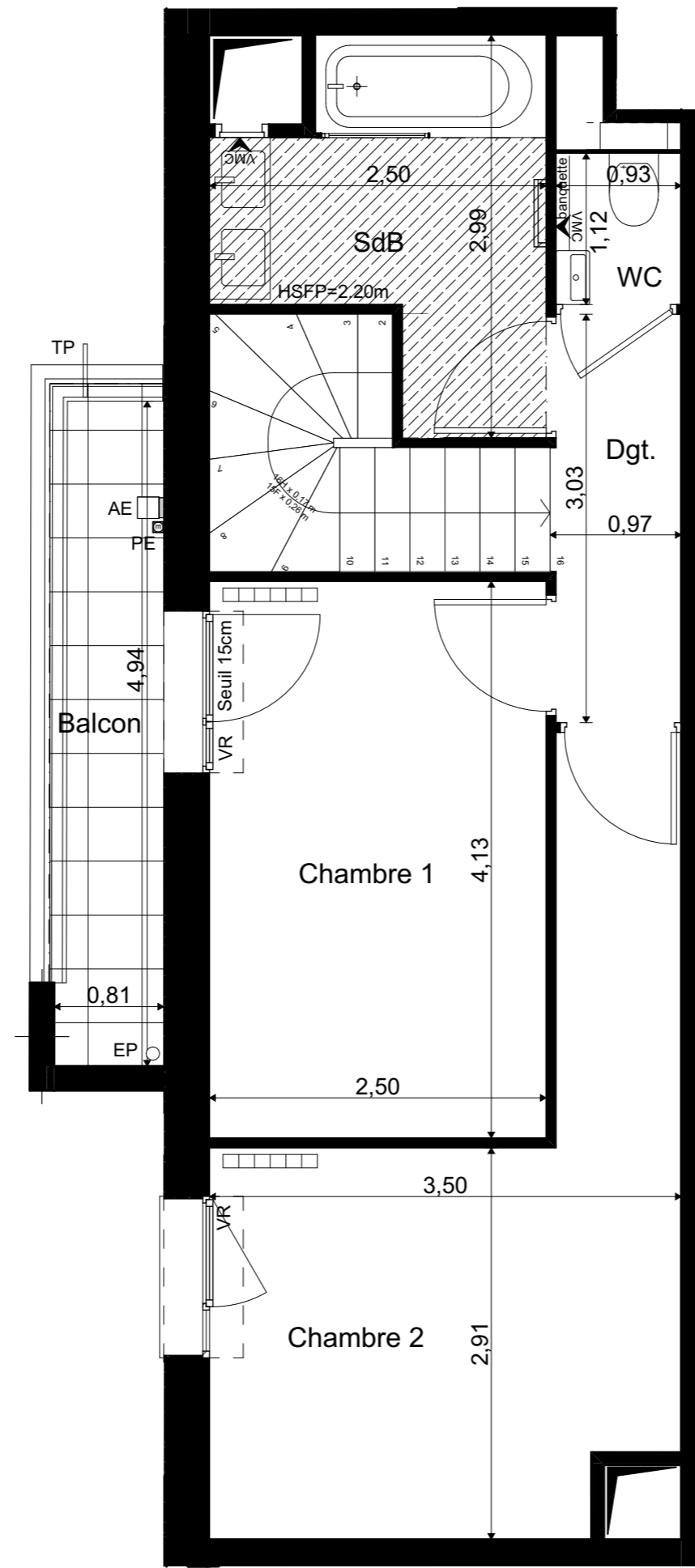
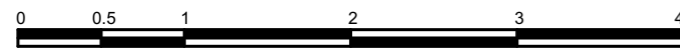
Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
—	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-corps
▨	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
□	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
■	Boîte à eaux
—	Sèche-serviette
▭	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
—	Retombée de poutre
⊗	Robinet de puisage
□	Prise étanche
□	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



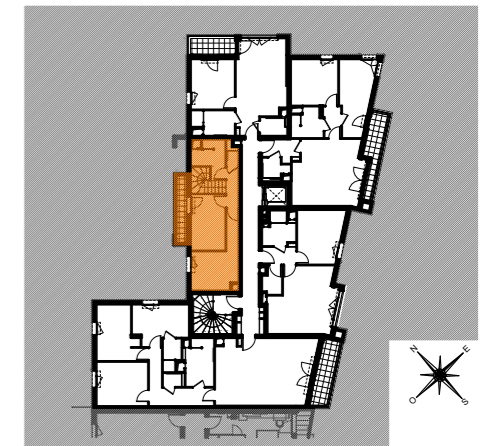
33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALL F
APPARTEMENT F031
3 Pièces Dplx - Niv. Haut
3ème étage

Chambre 1	10,33
Chambre 2	12,61
SdB	5,45
WC	1,48
Dgt.	2,86
Surfaces habitables Niveau Haut	32,73 m²
Balcon	3,61
Surface annexe Niveau Haut	3,61 m²

PLAN DE REPERAGE



Indice : A

Date : 17 Février 2023

Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la résiliation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressing sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calpinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.